

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique " Landes des Verrines"

**De :** T ME <t.menard23@hotmail.fr>

**Date :** 02/12/2020 17:49

**Pour :** "pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr" <pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr>

Monsieur le Président de la commission d'enquête,  
Messieurs les commissaires enquêteurs

Je vous prie de trouver en pièce jointe ma contribution à l'enquête publique concernant le projet éolien "Landes des Verrines"

Je vous prie de recevoir, Messieurs, mes salutations distinguées.

Thierry Menard

—Pièces jointes : \_\_\_\_\_

Contribution à l'enquête publique.Parcs éoliens de Chateauponsac etSaint Sornin -Leulac.pdf 30 octets

Monsieur le Président de la commission d'enquête

➤ **Le développement anarchique de l'éolien sur le territoire français**

Une nouvelle fois, on ne peut que regretter que ce projet éolien échappe à tout schéma directeur.

- Un Etat absent qui se contente d'objectifs chiffrés : 32 % d'énergies renouvelables dans la production électrique en 2030 soit environ 15 000 éoliennes sur le territoire sans définir les zones d'implantation à privilégier ni sur le plan économique (exploitation des vents) ni sur le plan des conséquences écologiques, paysagères, ...
- Une Région Nouvelle Aquitaine, qui par son SRADDET, se contente de renvoyer la balle aux communautés de communes. Les départements riches comme la Gironde qui n'ont encore aucune éolienne pourront laisser les secteurs pauvres absorber la totalité des parcs (200 éoliennes sont prévues dans le seul secteur du Nord de la Haute Vienne) !
- Des communautés de Communes du Nord Haute Vienne qui se gardent de définir des zones d'implantation des parcs éoliens dans les PLUI, comme elles le font pour les parcs de panneaux photovoltaïques et comme pourtant lui suggère le SRADDET. Chaque commune du Nord de la Haute Vienne veut ses propres éoliennes. Les taxes promises à des communes pauvres ont un formidable pouvoir persuasif !

A qui profite cette anarchie ?

Bien sûr aux promoteurs éoliens dont les plus malhonnêtes peuvent se livrer à toutes les dérives (corruption, falsification des études environnementales,...) !

➤ **L'éolien : une énergie renouvelable ?**

80% des projets éoliens font l'objet de recours alors que les sondages de la population française sont plutôt favorables à l'éolien. Comment comprendre ce paradoxe ?

Selon les prédicateurs du mythe éolien, le développement de cette énergie renouvelable serait entravé par de mauvais français : égoïstes, ignorants, irresponsables, pro nucléaires,...

Le caractère renouvelable de cette énergie ne serait pas compris. Le vent est bien renouvelable alors pourquoi ergoter et s'attacher aux éléments de construction d'une éolienne ?

- L'extraction des métaux rares dont la source, bien évidemment non renouvelable, pollue l'environnement et tue des milliers d'ouvriers chinois.
- Les matériaux composites des pales, à base de fibre de carbone, ne se recyclent pas. Pourtant la durée de vie moyenne d'une éolienne est de 20 ans !
- Les lieux de production étant éloigné des lieux de consommation nous ne pouvons oublier les kilomètres de câbles électriques dont les éléments (cuivre, aluminium, magnésium, silicium) sont tous des métaux dont les réserves sont limitées.

L'énergie éolienne n'est donc ni renouvelable ni verte !

« *Mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde* » Albert Camus

Toute production d'énergie, quelle que soit sa source, entraîne des dommages.

### ➤ **Vingt ans après**

Que pensez du démantèlement des éoliennes après 20 ans de fonctionnement quand on sait que la garantie financière exigée à l'exploitant est de 50 000 euros par éolienne alors que le coût d'un démantèlement est au minimum de 300 000 euros ?

Comment ne pas s'inquiéter sur le devenir des terrains sur lesquels sont construites les éoliennes ? Avec un socle de béton (1000 tonnes) qui restera en grande partie à tout jamais dans le sol, il n'est pas illusoire de penser que nos parcs éoliens deviendront des friches industrielles en cas de faillite de la société et sans les capacités financières suffisantes du propriétaire. A moins que le contribuable, dans quelques années, soit une fois de plus mis à contribution...

### ➤ **Notre démocratie à l'épreuve du développement éolien**

Il est dommage que les associations (environnementales,...), acteurs économiques et la population concernée par l'installation de parcs éoliens soient, en amont du projet, le plus souvent mises à l'écart du débat avec les élus. Seules quelques réunions organisées par le promoteur, une fois le projet finalisé, donnent l'illusion d'une information et d'une concertation. Pourquoi une telle défiance des élus vis-à-vis de leurs administrés ?

Dans ce fiasco démocratique, comment peut-on espérer un débat objectif et apaisé, une adhésion locale pour ces projets éoliens ?

Que pensez de la contribution d'une conseillère départementale qui, pour son unique participation à une enquête publique, a soutenu le projet éolien, certainement le plus malhonnête, visant à installer 7 éoliennes au sein de la forêt de Bouéry (forêt ancienne, riche en biodiversité, classée en zone Znieff) ?

Quelle a bien pu être la motivation de cette élue ?

Celle-ci a écrit avoir trouvé les études très sérieuses (sic). En effet, celles-ci ont délibérément « oublié » une zone humide et un document officiel de protection des chiroptères (Eurobats) a été falsifié par le promoteur !

### ➤ **Et si l'on parlait d'argent !**

Une comparaison de coûts dans le rapport de l'Assemblée Nationale (J Aubert en 2019):

**« Comme les données fournies par la Commission de Régulation de l'Energie le confirment, si la politique actuelle est maintenue, le montant du soutien financier apporté par l'État aux éoliennes sur la période 2011-2028 (de 72,7 à 90 milliards d'euros) sera supérieur au coût de construction initial de l'ensemble du parc nucléaire français établi en 2012 par la Cour des comptes (70 milliards d'euros valeur 2010 soit environ 80 milliards d'euros valeur 2019) ».**

### ➤ **Pour finir !**

Même si l'énergie éolienne doit trouver sa place dans le mix énergétique français, à l'instar d'une thérapie médicale, en s'attachant à soigner un malade et non une maladie, en ayant le souci de

trouver la meilleure efficacité avec le moins d'effets indésirables possible, Il est temps d'arrêter de subventionner l'éolien sans contrôle et de faire croire qu'il y a urgence en France à développer l'éolien pour lutter contre les émissions de CO2 (l'électricité de notre pays est actuellement assurée à 70 % par une énergie décarbonée : le nucléaire). Prenons le temps d'étudier la place de l'éolien dans notre production électrique et les sites en France les plus adéquats !

La lutte contre le dérèglement climatique, telle qu'elle est conduite, nous fait envisager un avenir sombre. Heureusement, nous pouvons rire un peu des tartufferies de l'entreprise de génie civil qui prend pour habitude de déclarer, dans ses contributions aux enquêtes publiques, sa foi en l'écologie (la même copie a été transmise pour l'enquête publique du parc éolien du bois de Bouéry (Mailhac sur Benaize).

Je vous prie, Monsieur le Président de la commission d'enquête, de recevoir mes salutations respectueuses.

Thierry MENARD,  
Montbrugnaud, Mailhac sur Benaize